

**RÉUNION  
PUBLIQUE DES  
RÉSIDENTS DE LA  
COMMUNE  
D' AULON**

**9 JUIN 2018**

# ■ ORDRE DU JOUR:

HAUTES-PYRENEES

République Française



**MAIRIE D'AULON**  
65240

Téléphone : 05 62 39 96 83  
Mobile : 06 07 17 21 87  
E-Mail : [communeaulon@wanadoo.fr](mailto:communeaulon@wanadoo.fr)

Aulon le 29 mai 2018

Le Maire

Aux

Habitants de la Commune d'Aulon,

## OBJET: Réunion publique d'information

Comme en 2016, le Conseil Municipal a souhaité vous tenir informé de l'évolution des différents dossiers en cours sur notre commune.

Une réunion publique d'information se tiendra le :

**Samedi 9 juin 2018 de 17h00 à 19 h00 à la Salle des Fêtes  
autour de l'ordre du jour suivant :**

- Avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Stationnement sur la place du village,
- Arrêté Transport scolaire,
- Nettoyage du secteur des Agalades suite à l'avalanche de 2015
- Entretien des chemins Lurgues et Aryelets,
- Projet place des Erebes,
- Projet aménagement du CASTET,
- Projet réhabilitation « salle des Fêtes »,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence afin de pouvoir échanger sur les différents sujets.

*Bien cordialement*

Le maire  
Jean-Bertrand DUBARRY



Ce document a été diffusé :

- par affichage sur le panneau d'information communal ,
- par mail à ceux qui nous ont communiqué une adresse,
- par distribution dans les boîtes aux lettres au village.

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

- ◉ Le PLUI remplacera notre POS,
- ◉ Projet porté par la CCAL,
- ◉ Un registre d'observation est en mairie depuis mars 2017,
- ◉ Enquête publique mi-2019

# LES ETAPES DU PLUI

Quelles étapes ?

CONCERTATION

PHASE D'ÉTUDE

PHASE DE FORMALISATION DU PLUI



**Diagnostic**

Fin 2015

1<sup>er</sup> trimestre  
2017

Diagnostic SCoT  
mis à jour  
pour le PLUi

**Le PADD**

Projet d'Aménagement  
et de Développement Durables

Fin 2016

1<sup>er</sup> semestre  
2017

**Règlement**

Documents  
graphique

OAP - DDO

(Orientations  
d'aménagement et  
de programmation -  
Document d'orientations  
de d'objectifs)

2<sup>e</sup> trimestre  
2017

Automne  
2018

**Arrêt du PLUi  
par le Conseil  
Communautaire**

Bilan de la  
concertation  
(Délibération)

Fin  
2018

**Avis des  
Personnes  
Publiques  
Associées**

Début  
2019

**Enquête  
publique**

Mi  
2019

**Approbation**

Fin  
2019

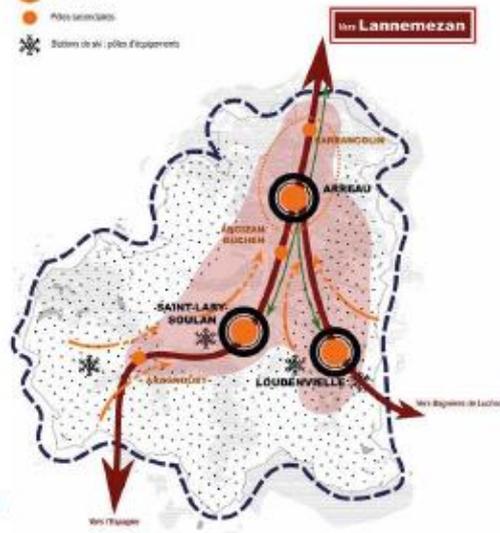
# LES AXES DU PADD

## AXE 1 Un territoire pour vivre "à l'année"

- › Consolider la structure multipolaire du territoire
- › Accueillir nos jeunes et renouveler la population
- › Impulser et accompagner les actions de rénovation du parc de logements
- › Structurer l'offre d'équipements et de services pour tous les ménages
- › Développer les stratégies d'accessibilité et de mobilité au sein du territoire

### Éléments de repère :

- Pôle structure
- Pôle services
- ❄ Système de ski / pôles d'équipements



- Attirer de nouveaux ménages et jeunes actifs sur le territoire tout en maintenant la population
- Renforcer l'offre de services selon les dynamiques démographiques et le développement urbain
- Impulser les actions de rénovation et de qualification et autres politiques en matière d'habitat
- Garantir une accession à la propriété et une offre locative à l'année
- Proposer des logements de qualité accessibles financièrement aux Sébés reversés



- Renforcer le rôle des pôles principaux : Saint-Lary, Loubenvelle et Abergou/Sansozon
- Maintenir les services et équipements existants



- Renforcer les liens voirie/stations
- Analyser l'accessibilité des vallées vers le piémont



- Favoriser la mutualisation des transports pour une meilleure coordination des différents transports sur le territoire



- Optimiser la gestion des stationnements pour éviter les conflits d'usages
- Vitaiser le développement des transports alternatifs



- Renforcer l'accessibilité touristique via le développement des liaisons douces



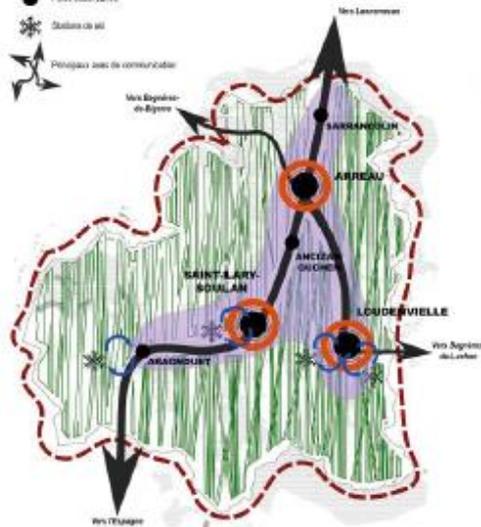
- Éviter les "zones blanches" téléphoniques
- Renforcer l'offre numérique sur tous les villages

# LES AXES DU PADD

## AXE 2 Une économie à développer, diversifier et accompagner

- Faciliter le développement des activités agricoles, pastorales, agroalimentaires et sylvicoles
- Diversifier l'économie locale et favoriser l'innovation
- Pérenniser et développer l'attractivité touristique du territoire

### Éléments de repère :



- Favoriser l'accès à la formation professionnelle des jeunes actifs du territoire pour répondre aux besoins économiques locaux
- Attirer les activités proposant des emplois "à l'américain"
- Créer une stratégie d'animation de la vie économique du territoire : être lisible et visible
- Mettre en avant et utiliser les atouts du territoire
- Structurer l'offre touristique locale selon les clientèles visées
- Renforcer la desserte numérique du territoire



- Pérenniser l'activité touristique autour des stations de sports d'hiver, des activités par la complémentarité économique "vallées latérales"



- Préserver les commerces de proximité, enjeu d'attractivité des bourgs-centres



- Proposer un foncier à vocation d'activités adapté pour accueillir de nouveaux professionnels



- Favoriser le maintien des activités agricoles et pastorales
- Développer le tourisme vert

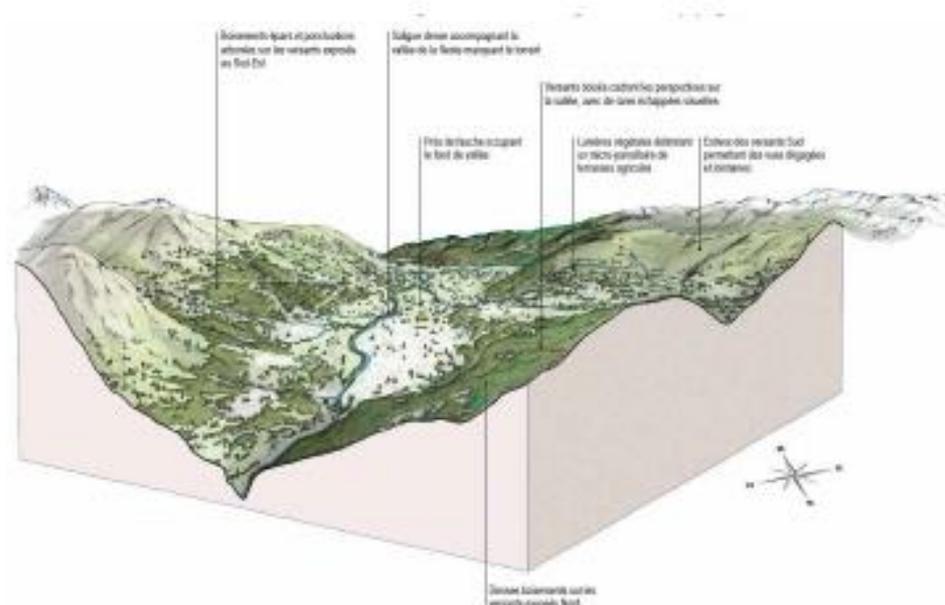
# LES AXES DU PADD

## AXE 3

Développer l'habitat tout en préservant un cadre de vie de qualité (ou de manière responsable)

- › Consommer moins d'espace par logement en **diversifiant les formes urbaines**
- › Réinvestir en priorité **les centres-bourgs** et hameaux déjà structurés
- › Adapter les logiques d'urbanisation aux **caractéristiques paysagères et patrimoniales** du territoire
- › **Préserver les espaces agricoles et naturels** du mitage par l'urbanisation
- › Veiller à une meilleure **intégration paysagère des espaces économiques de production** [ZAE, carrières, bâtiments agricoles]

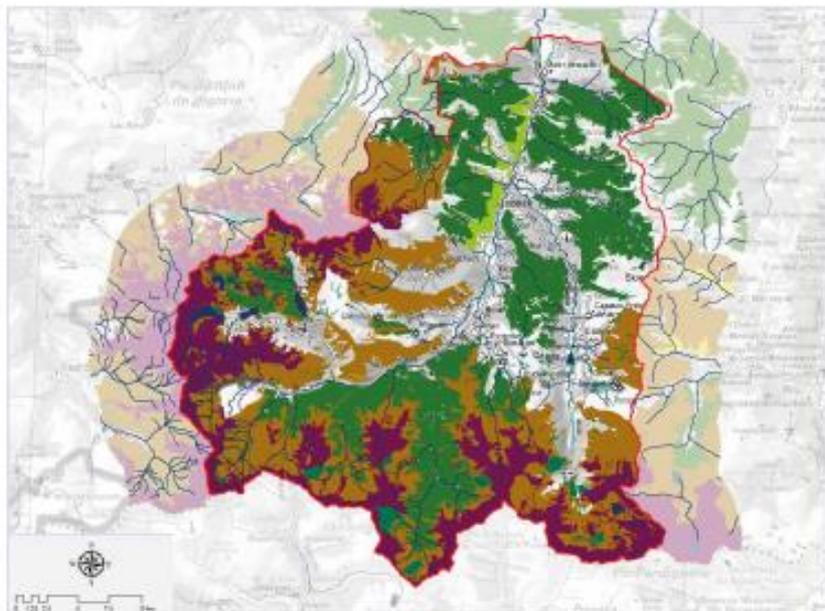
### BLOC-DIAGRAMME DES STRUCTURES VÉGÉTALES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE "LES VALLÉES D'AURE ET DU LOURON"



# LES AXES DU PADD

## AXE 4 Un capital nature montagnard à valoriser

### RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ PRESENTIS



- › **Préserver les zones de mobilités des cours d'eau** et prendre en compte les différents risques connus
- › Garantir une bonne adéquation entre les ambitions d'**accueil de nouvelles populations** (nouvelles constructions, nouvelles activités économiques) et la **gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau**
- › Choisir un urbanisme conciliant le développement des activités humaines et la **valorisation des continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues**
- › Valoriser les **aménités paysagères montagnardes** au service du tourisme et réciproquement
- › **Préserver et valoriser la biodiversité**, par des outils de gestion adaptés tels que les Réserves Naturelles Régionales existantes et en projet et les Réserves Naturelles Nationales
- › Poursuivre les engagements en faveur de la **transition énergétique**

# LA CONCERTATION

## La concertation au cœur du projet

Les citoyens sont engagés à réagir et participer au PLUi valant SCOT :

### POUR S'INFORMER

#### › Site internet de la Communauté de communes

([www.aure-louron.fr](http://www.aure-louron.fr)) :

- Actualités mises en ligne
- Documents téléchargeables au fur et à mesure de l'avancement

#### › Au siège des mairies et de la Communauté de communes :

- Les documents sont consultables aux heures d'ouverture au fur et à mesure de l'avancement

### POUR S'EXPRIMER

#### › Un registre d'observations au siège des mairies et de la Communauté de communes pour consigner les messages qui seront traités lors du bilan de la concertation

#### › Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes (château de Ségure, 65240 ARREAU)

#### › Par mail : [plui@aure-louron.fr](mailto:plui@aure-louron.fr)

#### › En vous rapprochant du conseil municipal de votre commune

### POUR NOUS CONTACTER

Communauté de communes Aure Louron

Château de Ségure  
65240 ARREAU

05.62.40.10.71  
[plui@aure-louron.fr](mailto:plui@aure-louron.fr)

## 3 actions à destination du public avant la clôture du PLUi (automne 2018)

- 1 L'ensemble des documents** (diagnostic, PADD, cartes de zonage par commune, règlement...) sera consultable sur le site internet [www.aure-louron.fr](http://www.aure-louron.fr) ainsi qu'aux sièges des mairies et de la communauté de communes.
- 2 Une nouvelle série de réunions publiques** concernant l'avancement du PLUi, l'explication des documents réglementaires et des choix retenus.
- 3 Des permanences consacrées au public**, sur RDV individuel, avec des élus et le bureau d'études spécialisé pour traiter de cas privés.



# SUITE DES AVALANCHES DE 2015



- **Enjeux: agricole et paysager quartier des Agalades**
  - 11 propriétaires privés concernés
  - Travaux prévus: collecte des souches et broyage sur place .
  - Pas de bois à récupérer
  - Montant des travaux 9 700 € HT
  - Travaux envisageables à l'automne 2018

# PROJET ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

- ◉ Objectif : améliorer la gestion foncière des zones intermédiaires
- ◉ 4 réunions ont été organisées avec les usagers des zones intermédiaires ( parcellaire agricole non urbanisable ):
  - ◉ Identification des enjeux avec le CRPGE
  - ◉ Périmètre envisageable
  - ◉ Visites d'AFP (Bordères Louron et Pailhac Jezeaux)
  - ◉ Début de diagnostic agricole avec la Chambre d'Agriculture
- ◉ Actuellement entretiens individuels avec des propriétaires fonciers et exploitants
- ◉ Prochainement des réunions avec les propriétaires fonciers, exploitants, etc...

QUEL AVENIR POUR LES  
ZONES INTERMÉDIAIRES  
D'AULON?

# PHOTO SATELLITE 1950



# PHOTO SATELLITE 2018



# A QUOI EST DÙ L'ENFRICHEMENT?

- Changement de destination du foncier( en fermage , non exploité ou abandonné )
- Evolution de l'agriculture( nombre d'exploitations et de troupeaux, diversification...)
- Parcellaire très morcelé lié aux successions
- Déficit de gestion des accès (problèmes techniques, financiers)

## Pourquoi faut-il lutter contre ?

- Supports de l' économie : agriculture et tourisme...
- Préservation du patrimoine
- Lutte contre les risques naturels

## Quels sont les enjeux principaux?

- Compléter la valorisation de l'agriculture en place en y associant un nouveau mode de gestion du foncier (morcellement, travaux, reconquête...)
- Préserver le patrimoine naturel et bâti agricole pour renforcer l'attractivité
- La gestion du bois: maîtriser l'expansion des frênes (accès, coûts)

# EXEMPLE: CHEMIN DE LURGUES



# EXEMPLE: CHEMIN DE LURGUES



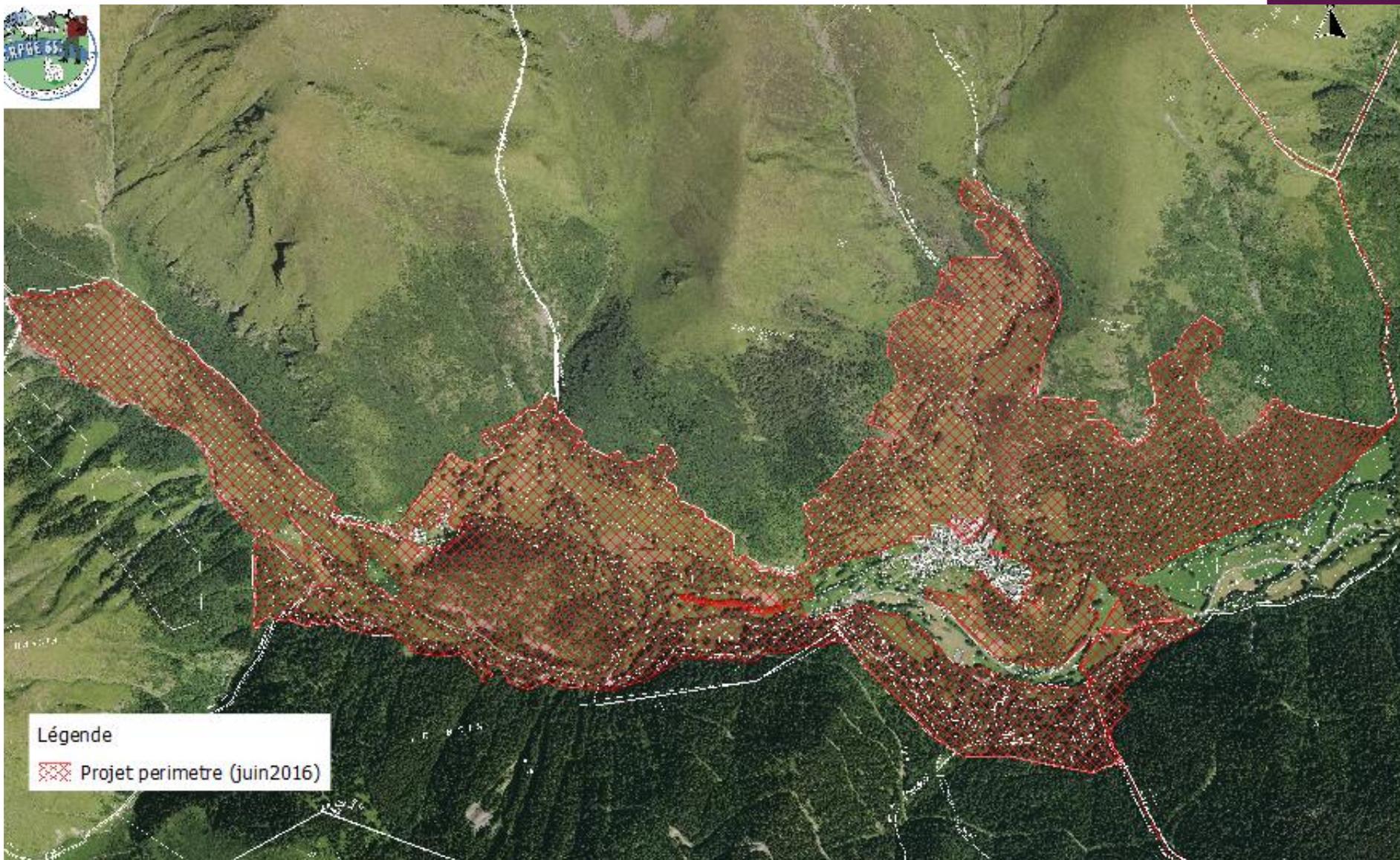
# L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

- ⦿ C'est une association regroupant les propriétaires de biens agricoles et pastoraux sur un périmètre donné
- ⦿ L'objectif est de mettre en valeur l'ensemble des terrains et de limiter la déprise

Dans le cas d'Aulon l'objectif est de:

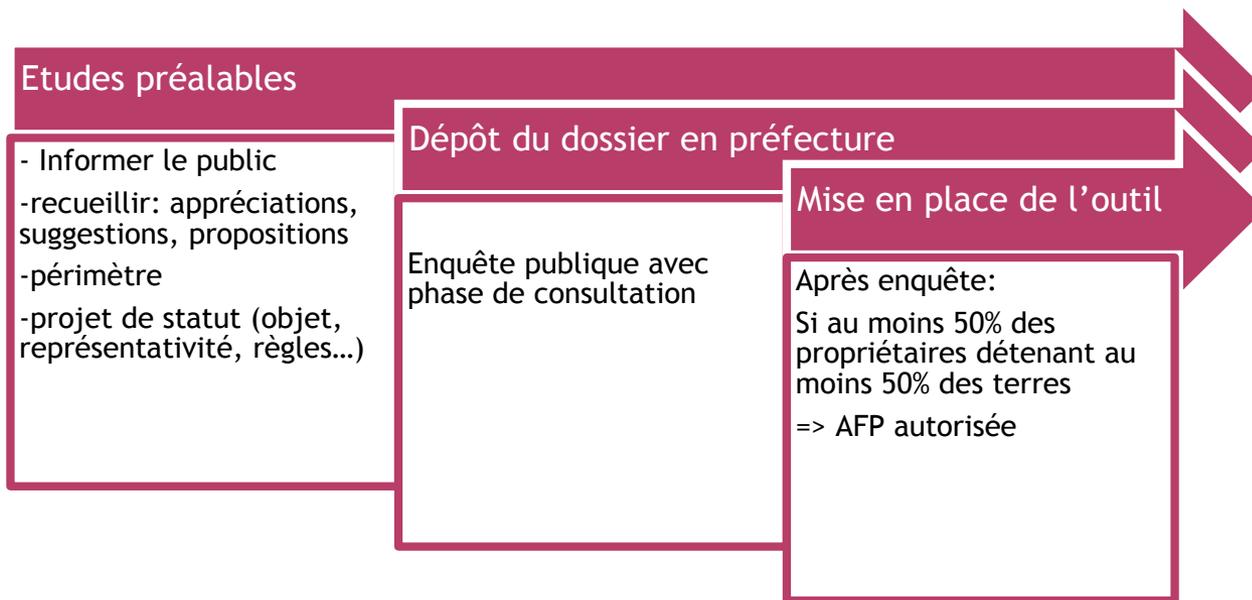
- ⦿ Valoriser l'agriculture déjà en place ( morcellement, réattribution éventuelle des terres, travaux...)
- ⦿ Agir collectivement pour la gestion du territoire ( gestion du bois, financements...)
- ⦿ Valoriser les autres enjeux (paysager, environnementaux, patrimoniaux et touristique...)

# IDÉE PÉRIMÈTRE AFP



Avantages	Propriétaires	Exploitants	Collectivité
Gérer et utiliser de façon cohérente le territoire: mise en valeur du village et du patrimoine, sécurité risques naturels			
Maintenir et entretenir son patrimoine en le valorisant au travers de travaux d'intérêt collectif			
Maintenir et entretenir les parcelles pour préserver une esthétique paysagère			
L'AFP ne porte pas atteinte au droit de propriété (vente, exploitation du bois...)			
La mise en place de l'AFP peut-être l'occasion d'organiser une gestion du bois collective ( financements collectifs, Plan de gestion du bois...)			
Diminuer le morcellement, exploiter des fonds non ou peu utilisés au regard des enjeux PAC			
Faciliter les baux : un seul interlocuteur foncier à travers l'AFP			
Avoir des aides de financements publics (taux de subvention de l'ordre de 70%)			

# SI ON MET EN PLACE L'AFP?



# SI VOUS SOUHAITEZ VOUS EXPRIMER...

- ◉ Me contacter au 0675588064 ou par mail [clement.fretier@outloup.fr](mailto:clement.fretier@outloup.fr)

(Clément FRETIER)

- ◉ A la mairie: un cahier sera mis à votre disposition

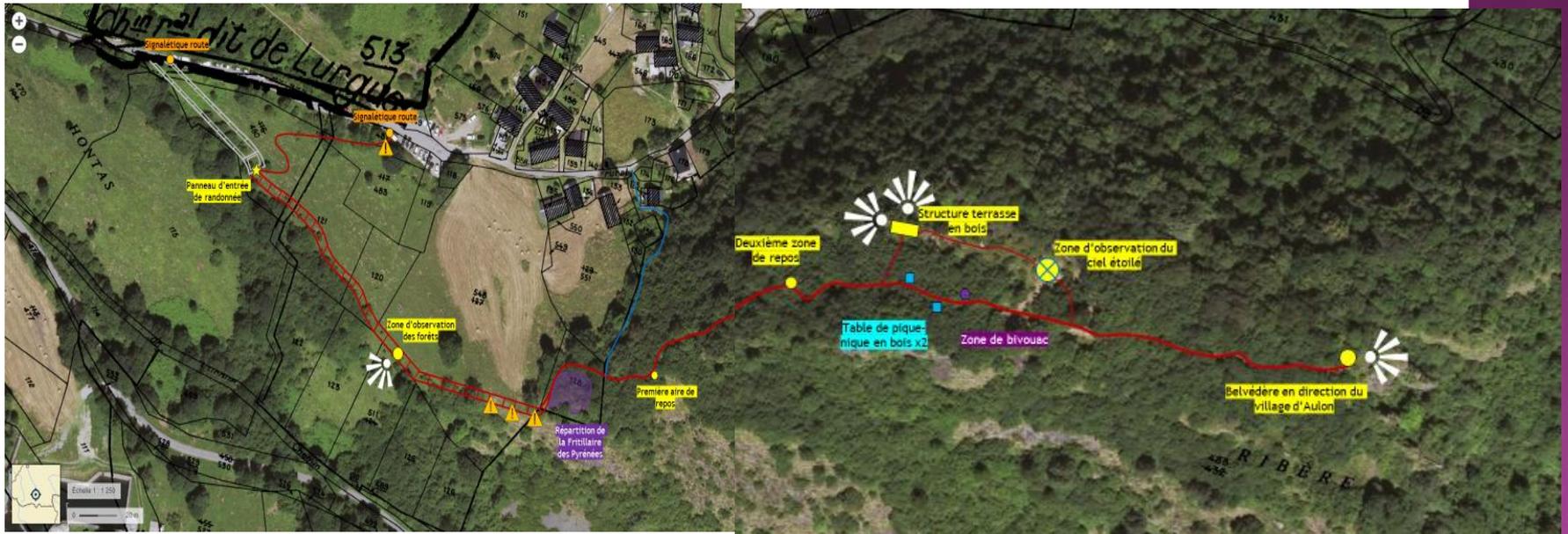
# PROJET AMÉNAGEMENT SALLE DES FÊTES

- Objectif: diversifier l'usage de la salle des fêtes
  - Intégrer:
    - la rénovation énergétique
    - une salle de cérémonie,
    - une salle du Conseil municipal,
    - le plan d'accessibilité ( toilettes publiques etc..)
    - des équipements audio, vidéo, internet .
  - Méthode:
    - élaboration du projet par un architecte courant 2018 ( phase 2018 :9100 €),
    - présentation en réunion publique et recueil des avis ,
    - lancement du dossier en 2019 (recherche financement, appel d'offre, etc)

# PROJET AMENAGEMENT DU CASTET

- ◉ Acquisitions foncières et bornage réalisés
- ◉ Projet comprenant:
  - Création d'un parking,
  - Création d'un sentier,
  - Aménagement de l'observatoire,
- ◉ Financements Européens acquis, à réaliser avant fin 2019 (POCTEFA DUSAL 25 000€)
- ◉ Estimation du projet en cours
- ◉ Appel d'offre

# ITINÉRAIRE ET AMÉNAGEMENTS



# PROJET AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE

- Objectif: Aménager les places mairie église et la place des Erebes
  - L'esprit du projet : conçu pour les habitants, les passants, les véhicules, l'évacuation de la neige...
  - La méthode : élaboration du projet en concertation avec la population avec l'appui du CAUE.
  - Le dispositif:
    - Intégrer dans le domaine public la place des Erebes.
    - Valider les options retenues au travers du PPR et de l'ABF.
    - Recherche de financements et phasage du projet.

# QUELQUES PRINCIPES

- ◉ Intégrer les prescriptions patrimoniales et du plan de prévention des risques,
- ◉ Réduire l'impact visuel du stationnement
- ◉ Intégrer dans la mesure du possible une zone de stationnement couvert,
- ◉ Renforcer l'aspect paysager et piétonnier

# PROJET N° 1 CAUE

- échelle: 1/500 (1 cm = 5 m)

-  arbres existants
-  arbres ou fruitiers à planter
-  murets existants
-  haies à planter
-  cheminements piétons existants ou à créer

COMMUNE D'AULON  
Place des Erèbes  
Conseils d'aménagements  
CAUE des Hautes-Pyrénées  
Décembre 2017



# EXEMPLE D'INTEGRATION PAYSAGERE



# STATIONNEMENT

## ○ Une réflexion est menée au sein du CM

### ■ Objectifs:

- Améliorer la sécurité en particulier du transport scolaire et place handicapés,
- Optimiser le stationnement dans les différents parkings et intégrer la place des Erebes dans le domaine public
- Limiter en période estivale le stationnement sur la place du village,
- Améliorer l'aspect paysager de la place

### ■ Calendrier

- Limitation accès Quartier du Castera et parking St Eloi en 2017
- Création d'une place réservée au transport scolaire 09/2018
- Création d'une place de parking pour personnes titulaires de la carte « handicapés » 07/2018
- Essais de limitation du stationnement place du village juillet et août 2018,

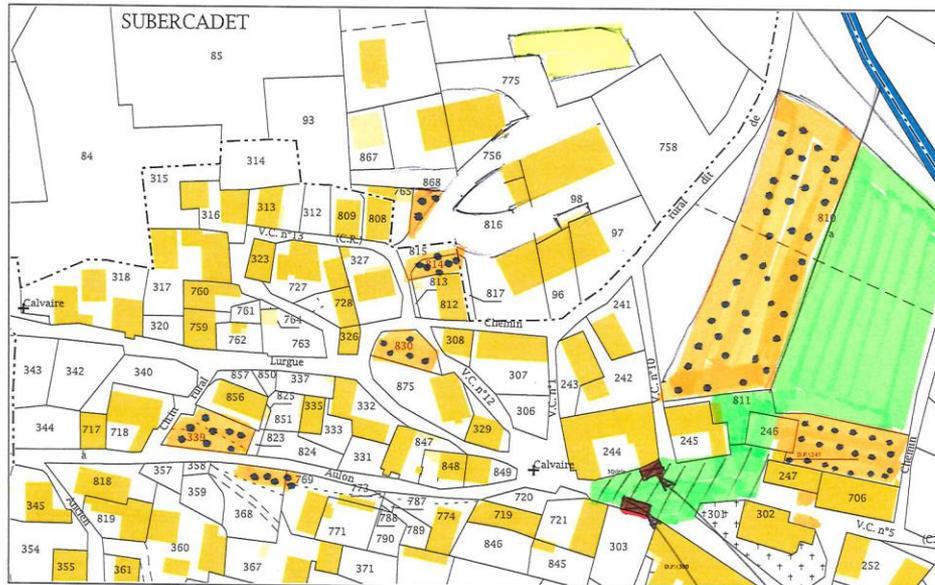
### ■ Consultation:

- Mise en place d'un cahier de suggestions en mairie

# STATIONNEMENT PLACES DU VILLAGE

cadastre.gouv.fr

Parkings actuels   Parkings juillet Août (Projet)



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics  
Impression non normalisée du plan cadastral

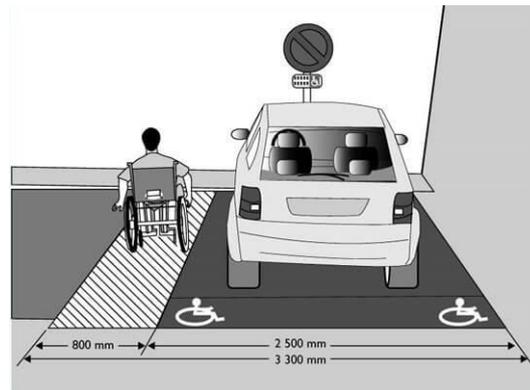
Emplacement réservé transports

Emplacement réservé "handicapé"

# STATIONNEMENT « HANDICAPÉ »

## ◉ LES PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

- ◉ La **largeur minimale** de la place de stationnement doit être de **3,3m**
- ◉ Le nouvel arrêté du 20 avril 2017 impose une **longueur minimale de 5m**
- ◉ La **pente doit être inférieure à 2%**
- ◉ Pour les places situées en **épi ou en bataille** une **surlongueur de 1.20m** doit être **matérialisée sur la voie de circulation** des parkings à l'aide d'une **peinture ou d'une signalisation adaptée au sol** pour signaler aux personnes handicapées la possibilité d'entrer ou de sortir par l'arrière de leurs véhicules
- ◉ Le **sol doit être non meuble et non glissant**



# STATIONNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

- Place de parking réservée devant les bassins de l'auberge ( Arrêté Municipal )

# QUESTIONS DIVERSES

